

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 24 avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD S. BETTON J-C. BRESSON C. COUMANS M-F. DUMENIL D. DUSFOUR J. EGEA J. LEMAITRE L. MAURY C. PAIS E. PEYRIERE L. SIMAO F. VAUDOIS E

Absent excusé :

Absent :

Excusé mais représenté : CAU J

Secrétaire de séance : BRESSON C

Vote des taux 2014 :

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du produit fiscal de référence attendu pour 2014, soit 238704€ notifié par l'état FDL. Elle rappelle les taux votés en 2013 : T.H. : 8.72 ; F.B : 12.46 et F.N.B : 64.41.

Elle propose d'augmenter les taux de la TH et du FB et de maintenir le taux du F.N.B., comme suit T.H : 8.80 ; F.B : 12.58 ; F.N.B : 64.41 pour un produit fiscal attendu de 240764€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter l'augmentation des taux T.H et F.B et de maintenir le taux F.N.B tel que mentionné ci-dessus.

Vote du budget M14 :

F O N C T I O N N E M E N T				R e c e t t e s			
Dépenses				Recettes			
	BP 2013	REEL 2013	BP 2014		BP 2013	REEL 2013	BP 2014
011 charges générales	164 450	134 273	176 850	70 prod serv , ventes	31 800	36 102	37 400
012 charges personnel	234 600	219 376	261 800	73 impots et taxes	336 597	351 193	344 561
65 autres charges gest	70 000	63 709	78 137	74 dotations et partic	114 862	127 395	125 503
014 atténuation produit	0	0	0	75 autres prod gest cou	53 000	52 862	52 000
total dép gest courante	469 050	417 358	516 787	013 atten charges	0	0	0
66 charges financ	4 800	4 771	4 200	total recettes gestion	536 259	567 552	559 464
					0	0	0
023 virt investissement	732 032		868 523	Réel	536 259	567 552	559 464
Dep Ordre	732 032	0	868 523	autres			
				Ordre	0	0	0
002	0	0	0	002 Excedent ordinaire reporté	694 623	694 624	840 046
TOTAL	1 230 882	422 130	1 399 510	TOTAL	1 230 882	1 262 176	1 399 510
exed à report: tot recet réel - dép fonct réel		840 045,97					

I N V E S T I S S E M E N T				I N V E S T I S S E M E N T			
	BP 2013	REEL 2013	BP 2014		BP 2013	REEL 2013	BP 2014
10 Stock	0,00	0,00	0,00	10	37 600,00	38 581,10	65 061,00
13	0,00	0,00	0,00	138	0,00	0,00	30 000,00
16 rembourst capital	12 200,00	12 137,71	13 000,00	27 Autre immo financ	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	13(sauf 138)	495 750,00	213 772,68	293 000,00
27	600,00	600,00	500,00	16	118 751,00	0,00	285 098,00
20	0,00	0,00	0,00	45	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	Réel	652 101,00	252 353,78	673 159,00
Opérations	2 175 000,00	901 464,85	1 470 000,00	opé. Patrim.	0,00	0,00	0,00
020	0,00	0,00	0,00	021	732 032,00		868 523,00
45	0,00	0,00	0,00	14 &+	400 000,00	0,00	200 000,00
Réel	2 187 800,00	914 202,56	1 483 500,00	Ordre	1 132 032,00	0,00	1 068 523,00
opé. Patrim.	0,00	0,00	0,00	1068	0,00	0,00	0,00
Ordre	0,00	0,00	0,00	001	403 667,00	403 667,47	0,00
001	0,00	0,00	258 182,00	TOTAL	2 187 800,00	656 021,25	1 741 682,00
TOTAL	2 187 800,00	914 202,56	1 741 682,00				

Excedent fonctionnement recettes-dépenses	840 045,97		Excedent Investissement : Recettes - Dépenses	-258 181,31
Affectation	-258 181,31			
reste pour BP 2014	581 864,66			

Le Conseil Municipal vote le budget principal à l'unanimité.

Vote du budget assainissement :

Dépenses d'exploitation : 93 261 €

Recettes d'exploitation : 93 261 €

Dépenses investissement : 94 568 €

Recettes investissement : 94 568 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget d'assainissement

Vote du budget CCAS :

Dépenses de fonctionnement : 5212 €

Recettes de fonctionnement : 5212 €

Le Conseil Municipal vote le budget CCAS à l'unanimité.

Délibérations :

- Demande de maire honoraire pour M. Jacques DAUDE auprès du Préfet
- Nomination de M. COUMANS Marie-France en tant que responsable de la bibliothèque communale
- Désignation des délégués de la commune au comité syndical suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 04/04/2014
S.I.G.C : M. MATHERON Françoise et M. SIMAO Fernand
SMEA : M.MATHERON Françoise et M.PEYRIERE Lionel
Syndicat Hérault Energies : M.MATHERON Françoise et M.BETTON Jean-Claude
- Attribution des subventions communales
- Pose éclairage public sur l'espace de loisir

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité toutes les délibérations.

Commissions communales :

Commission appel d'offre et délégation de service public :

Françoise MATHERON, Laurent LEMAITRE, Julien CAU, Jean-Claude BETTON

Commission des finances :

Françoise MATHERON, Laurent LEMAITRE, Stéphanie ARNAUD, Jérôme DUSFOUR, Lionel PEYRIERE, Julien CAU, Marie-France COUMANS.

Suppléants : Céline MAURY, Jean-Claude BETTON,

Commission urbanisme :

Laurent LEMAITRE, Lionel PEYRIERE, Jean-Claude BETTON, Julien CAU, Fernand SIMAO, Evelyne VAUDOIS, Jérôme DUSFOUR, Marie-France COUMANS

Commission école :

Jérôme DUSFOUR, Stéphanie ARNAUD, Claudine BRESSON, Céline MAURY, Dominique DUMENIL, Marie-France COUMANS

Commission travaux, voirie :

Lionel PEYRIERE, Jean-Claude BETTON, Jean-Daniel EGEE, Fernand SIMAO, Laurent LEMAITRE, Emmanuelle PAIS, Jérôme DUSFOUR, Marie-France COUMANS

Commission affaires sociales :

Stéphanie ARNAUD, Laurent LEMAITRE, Claudine BRESSON, Dominique DUMENIL

Commission communication :

Stéphanie ARNAUD, Dominique DUMENIL, Claudine BRESSON, Marie-France COUMANS, Céline MAURY, Evelyne VAUDOIS

Commission environnement, prévention incendie, cadre de vie :

Jean-Daniel EGEE, Jean-Claude BETTON, Julien CAU, Marie-France COUMANS, Dominique DUMENIL, Jérôme DUSFOUR

Commission animations, vie associative, lien social, sport :

Fernand SIMAO, Emmanuelle PAIS, Jean-Daniel EGE, Evelyne VAUDOIS, Dominique DUMENIL, Claudine BRESSON, Céline MAURY, Marie-France COUMANS, Stéphanie ARNAUD

Commission développement économique, artisanat, tourisme :

Céline MAURY, Laurent LEMAITRE, Dominique DUMENIL

URBANISME :

- Point sur la modification n°1 du PLU : le commissaire-enquêteur doit remettre son rapport ainsi que ses conclusions motivées.
- Décharges de remblais :
Les cas de décharges de remblais connues à ce jour n'ayant pas fait l'objet de demandes préalables ont été traitées et des mesures sont prises pour que ces dépôts soient stoppés. Une barrière sera notamment posée sur un chemin communal pour éviter des dépôts futurs sur l'un des sites repérés.
- Avis d'audience au Tribunal Administratif pour construction sans permis le 15 mai.

Centre aéré :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement du centre aéré ainsi que sa tarification en conformité avec le barème de la CAF.

Prix journée avec repas			
Revenu fiscal de référence mensuel*	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Moins de 1300 €	6 €	10.80 €	15.60 €
1301 à 2000 €	9 €	16.20 €	23.40 €
2001 à 3000 €	12 €	21.60 €	31.20 €
3001 € à 4000 €	15 €	27 €	39 €
4001 € à 5500 €	18 €	32.40 €	46.80 €
5501 € et plus	21 €	37.80 €	54.60 €

Prix demi-journée			
Revenu fiscal de référence mensuel*	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Moins de 1300 €	2.50 €	4.50 €	6.50 €
1301 à 2000 €	3.80 €	6.84 €	9.88 €
2001 à 3000 €	5.10 €	9.18 €	13.26 €
3001 € à 4000 €	6.40 €	11.52 €	16.64 €
4001 € à 5500 €	7.70 €	13.86 €	20.02 €
5501 € et plus	9 €	16,20 €	23,40 €

Plan de sauvegarde communal :

Le secrétariat de mairie mettra à jour les coordonnées erronées suite au renouvellement du Conseil Municipal. Le plan sera aussi revu par la commission « environnement ».

Règlement des expositions artistiques au centre :

Les salles étant mises gracieusement à la disposition des exposants, il est dans les us et coutumes que l'exposant offre un tableau ou verse 10% du montant de sa vente. Désormais si les exposants préfèrent verser 10% du montant de leurs ventes à la mairie plutôt que d'offrir un tableau, cela sera possible. Une convention de mise à disposition du temple pour les expositions artistiques sera rédigée par la commission « vie associative ».

Elections Européennes :

Dimanche 25 mai de 8h à 18h. Organisation des élections : composition du bureau, assesseurs, etc.

Questions Diverses :

- Cérémonie du 8 mai à 11h30.
- Une commission extra-municipale autour de la question d'internet animée par M Laurent Lemaître va prochainement être mise en place .
- Une enquête sur sens unique de circulation va être rédigée par un groupe de conseillers municipaux et distribuée à la population avant fin juin. Ceci constituera l'un des éléments qui permettront de décider des suites définitives à donner au projet actuellement à l'essai.
- Dérogation scolaire : le conseil municipal décide d'une position de principe en faveur du maintien du nombre de classes de l'école du village : toutes les demandes de dérogation pour convenances personnelles recevront un avis défavorable.
- Autorisation provisoire donnée pour la cueillette de plantes aromatiques sur certaines parcelles communales à Monsieur Drouillard.